

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 5.2

École de culture générale et maturité spécialisée

L'école de culture générale (ECG) prépare en trois ans à des métiers de la santé, du social, de l'éducation ou des arts. Avec la maturité spécialisée, qui se prépare…

TransparenceRH

3 ans	6	2 semaines	3 ans
jusqu'au certificat ECG	domaines professionnels	de stage au moins pour le certificat	d'interruption au plus avant la maturité spécialisée



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

L'ECG donne une formation générale approfondie, des branches en relation avec un ou deux domaines professionnels et développe les compétences personnelles et sociales, en vue du certificat ECG ou d'une maturité spécialisée (règlement de la CDIP du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale, art. 6).



LA RÈGLE

À retenir

Six domaines : **santé**, **travail social**, **pédagogie**, **communication et information**, **arts et design**, **musique et théâtre** (art. 3).



LA RÈGLE

La règle clé

Élève de 15 ans attiré par les soins : ECG domaine santé, puis maturité spécialisée santé (Règlement ECG art. 3 et 11)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« ECG en trois ans, maturité spécialisée ensuite : la voie générale qui mène à un métier. »



LE PIÈGE

Le piège

Confondre le certificat ECG et la maturité spécialisée. Le certificat ECG seul n'ouvre pas les HES : il faut la maturité spécialisée, avec ses stages ou son travail de maturité.



LA BASE LÉGALE

Les références

Règlement de la CDIP du 25.10.2018 sur les ECG, art. 3 à 6, 10 et 11 ; LEHE art. 24 et 25.



Le cas express

Maturité spécialisée santé : quelle haute école ?

> ✓ **HES du domaine** Filière apparentée (LEHE 25 al. 1 let. c).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Choisir un domaine professionnel.
- ☐ Obtenir le certificat ECG.
- ☐ Trouver le stage ou le travail de maturité.
- ☐ Obtenir la maturité spécialisée.
- ☐ S'inscrire en HES ou en HEP du domaine.

Base légale : Règlement de la CDIP du 25.10.2018 sur les ECG, art. 3 à 6, 10 et 11 ; LEHE art. 24 et 25.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-ecg-maturite-specialisee.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.